



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf mars, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 3 mars 2021 se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle polyvalente Georges Lemaire à huis clos, compte tenu de la situation sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jacques ALEXIS, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 24(23)

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Denis PETITMENGIN, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline DE SAZILLY, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR, Sibam ROUSSEL, Maehys LUXOR, (sortie à 21h29 – après délibération n° 2021/12) Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Patrick BOYKIN, Noelle MARTIN, Alexandre RUECHE, Claude JAMATI, Claude MAQUIS.

Ont donné pouvoir : 3(4)

Eve VON TSCHIRSCHKY	à	Caroline BOUIS
Lucie BOUDINET	à	Sabrina TOURMETZ
Marie-Claude GRANDEMANGE	à	Sibam ROUSSEL
Maehys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND (à partir de 21h29)

Le conseil a désigné comme secrétaire : Caroline BOUIS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 24(23) REPRESENTES : 3(4) VOTANTS : 27

L'ordre du jour de la séance du 9 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020

Monsieur Bertrand Menigault souhaite que ses propos page 29 soient rectifiés ainsi « ...avait participé à une consultation du CIG afin de permettre... »

Suite à ces observations, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Pierre-Yves Chaltiel fin décembre 2020. Les délégations de Monsieur Chaltiel sont reprises par Monsieur Eric Verspieren et Madame Caroline de Sazilly pour le Développement économique, et Monsieur Hervé Dewynter pour la Communication. Pour remplacer le conseiller municipal sortant, Monsieur Julien Courtin intègre le Conseil Municipal en qualité de conseiller municipal de la liste « Bailly avec Vous ».

I. FINANCES & AFFAIRES GENERALES

1. MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Délibération n° 2021-01

CONSIDERANT la démission d'un conseiller municipal de ses fonctions désigné comme membre titulaire de la commission municipale des finances,

CONSIDERANT l'obligation de le remplacer conformément aux dispositions du règlement intérieur,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Vincent CLAUDIERE,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE de désigner Monsieur Vincent CLAUDIERE comme membre titulaire de la commission municipale des finances.

2. DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AUPRES DU SIBANO

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Délibération n° 2021-02

CONSIDERANT la démission d'un conseiller municipal de ses fonctions désigné comme membre suppléant au SIBANO,

CONSIDERANT la nécessité de le remplacer,

CONSIDERANT la candidature de Madame Sabrina TOURMETZ,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE de désigner Madame Sabrina TOURMETZ comme membre suppléant auprès du SIBANO.

3. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapporteur : Monsieur Eric Verspieren

Monsieur le Maire

C'est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire pour les communes de plus de 3.500 habitants. Le Rapport d'Orientations comprend les hypothèses générales retenues telles que concours financiers, fiscalité, tarifications et subventions. Les engagements pluriannuels doivent être également précisés comme la programmation des investissements ou encore la prévision des recettes et dépenses de fonctionnement.

Monsieur Verspieren présente le contexte international et national sur fond de crise sanitaire.

En ce qui concerne l'impact de la Loi de Finances sur les Collectivités Territoriales, 2,3 Mds€ d'aides de l'Etat ont été votés pour compenser les pertes financières liées à la Covid. A partir du 1^{er} janvier 2021, la suppression de la Taxe d'Habitation rentre en vigueur pour les résidences principales, pour la première part des contribuables. A Bailly, 30 % des foyers ont déjà bénéficié de cette mesure. En 2023, l'ensemble des foyers ne paieront plus la Taxe d'Habitation. Cette taxe ne sera plus directement versée aux Communes et fera l'objet d'un système de compensation par l'Etat.

En ce qui concerne les dépenses réelles, la courbe des dépenses reflète différents événements (hausse de charges de personnel, baisse des dépenses consécutives à des contrats bien négociés).

Au cours des 5 derniers exercices, on constate une baisse des charges à caractère général (maintenance, nettoyage, consommation d'eau et d'énergies, téléphonie, petit matériel, fournitures).

Les charges de personnel augmentent peu malgré l'impact du GVT (2,7 %/an), la réforme du régime indemnitaire et le CIA.

Les autres charges (service incendie, indemnités des élus, subventions aux associations) diminuent légèrement.

Les prélèvements de l'Etat (péréquations au profit des communes plus pauvres) et l'effet de la loi SRU augmentent de 150 K€.

En ce qui concerne les recettes réelles

Les recettes périscolaires et les versements de l'école de Musique sont stables. Sauf en 2020, où les effets du Covid se font sentir.

Les principales recettes communales sont la Taxe d'Habitation, les Taxes Foncières et les compensations de VGP, soit 80 % des recettes communales. La DGF est en baisse sensible.

L'effet de la loi SRU impacte le budget à partir de 2018. En 2020, le prélèvement au titre de la loi SRU est de 104 k€. La levée du carencement en 2021 fait éviter à la commune une majoration de la pénalité SRU (+ 2,5 fois).

Les évolutions du prélèvement de l'Etat en 2016 sont de l'ordre de 140 k€. Ils ont doublé avec une stabilisation en 2020 de l'ordre de 300 k€. Actuellement, la commune est contributrice de l'Etat à hauteur de 200 k€.

L'épargne générée reste stable de l'ordre de 8 à 12 %, ce qui permet de dégager suffisamment d'épargne pour financer les investissements.

Les orientations 2021 porteront sur la poursuite des efforts de gestion : mutualisation, travail en régie directe, révision des contrats, maîtrise de la masse salariale, ajustement des tarifs communaux (tarifs périscolaires), recherche de subventions régionales et départementales, cession de biens immobiliers communaux, stabilité de la fiscalité 2021.

En ce qui concerne la suppression de la Taxe d'habitation, les Taxes Foncières seront réajustées selon un coefficient correcteur pour ne pas pénaliser les communes et obtenir le même montant.

La dette par habitant est très faible (155 €/habitant). Le taux moyen pour les communes de strate identique avoisine les 751 €/habitant.

Le nombre d'agents communaux est de 48 ETP.

Des emprunts ont été garantis auprès de bailleurs sociaux (opérations du Cornouiller et des Sentes de Bailly) sur les logements en PLS ; VGP garantissant uniquement les emprunts pour les logements en PLAI et PLUS.

En ce qui concerne le PPI, pour les investissements récurrents du type entretien de la voirie ou des bâtiments, il est prévu 425 k€/an. En ce qui concerne les investissements structurants, ils seront échelonnés sur le mandat (remplacement de chaudières, projet de guichet unique, local archives, travaux d'aménagement de carrefour, chemin des Moulineaux, modernisation de l'éclairage public, halle couverte du marché, parking Halte Tram 13, bornes électriques, isolation thermique des écoles, rénovation des accueils de loisirs, informatique et téléphonie) pour un total de 6.004.000 €.

Le financement de ces investissements sera assuré pour partie par des subventions, par des reports de crédits non utilisés, par de l'autofinancement.

Monsieur Jamati signale que ces éléments sur le plan de financement du PPI n'ont pas été communiqués. Ils seront transmis rapidement à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur Verspieren souligne les incertitudes qui ne peuvent être maîtrisées : effet « covid » sur les années à venir, évolution des prélèvements de l'Etat, projets non identifiés. Tout cela peut être géré par des réserves de financement (recours à l'emprunt, cessions immobilières).

Monsieur le Maire précise que le résultat reporté de fonctionnement disponible peut être mobilisé à hauteur de 1.910 k€.

Madame Guyard-Castanet s'interroge sur les 2,4 M€ de CAF nette qui permet de financer quasiment 40 % du PPI.

Monsieur Verspieren donne les éléments : 300k€/an x 6 ans+ avec la partie amortissements pour 160 k€.

Madame Guyard-Castanet s'inquiète de la chute importante de l'épargne de gestion en 2021 alors qu'en 2020, le CA permettait de dégager une épargne de gestion de 715.000 €. Elle doute qu'il y ait un delta important entre le CA et le BP 2021, comme lors de l'exercice précédent.

Monsieur Verspieren précise que le Budget 2021 a été calculé au plus juste et que les recettes et subventions ont été évaluées avec la plus extrême prudence.

Enfin, **Madame Guyard-Castanet** s'interroge sur la cession de biens immobiliers ; à ce titre, la commune pourrait se priver de recettes de fonctionnement.

Monsieur Verspieren répond qu'il y a effectivement des recettes (loyers) mais également des charges (entretien, taxe foncière...).

Madame Guyard-Castanet aurait apprécié avoir le financement du PPI avant le Conseil Municipal.

Madame Bancal fait remarquer que la vente des logements passerelle soustrait la commune à l'aide qu'elle pourrait apporter à des familles surtout en cette période de grande urgence sociale et regrette que cette piste puisse être exploitée sachant que le parc immobilier communal est composé pour moitié de logements de fonction et pour moitié de logements passerelle.

Monsieur le Maire rappelle que le parc immobilier communal est important et doit être géré différemment. Deux logements ont déjà été vendus précédemment.

Madame Bancal s'interroge sur la création du Guichet unique. Le bureau face à l'Agence Postale a été prévu pour cela et peut sans difficulté accueillir un fauteuil handicapé. Elle trouve cher d'y revenir aussi vite, cela a déjà été mis en œuvre au rez-de-chaussée. Il faut éventuellement changer le

mobilier pour la giration du fauteuil. Il lui semble que cela coûtera moins cher. C'est de la décoration.

Monsieur le Maire précise que ce bureau n'est pas aux normes handicapé, et qu'il mérite d'être rendu plus chaleureux.

Monsieur Belkebir précise que dans le cadre des recettes de fonctionnement, l'utilisation des activités périscolaires et extrascolaires pourrait évoluer dans le sens d'une désaffectation de ces services, en raison de l'évolution de nouvelles habitudes (télétravail...). Cela pourrait générer moins de recettes.

Délibération n° 2021-03

CONSIDERANT la présentation en séance du rapport d'orientation budgétaire 2021,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué au Budget et aux Finances, aux Affaires générales et au Développement économique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Bailly, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021 au Conseil Municipal du 09 mars 2021.

4. AVENANT DSIN

Rapporteur : Monsieur Eric Verspieren

Monsieur Verspieren signale qu'en 2018, Bailly a mutualisé ses services informatiques et numériques avec VGP.

Monsieur le Maire et Monsieur Jamati unanimement saluent la qualité du service rendu par VGP et la location du matériel.

Délibération n° 2021-04

CONSIDERANT la proposition d'avenant financier détaillant le réalisé 2019 et le prévisionnel 2020 pour le service commun en matière de systèmes d'information et de numérique,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué au Budget et aux Finances, aux Affaires générales et au Développement économique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention,

INDIQUE que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 62876 du budget communal.

5. REMISE GRACIEUSE LOMBARD & GUERIN

Rapporteur : Monsieur Eric Verspieren

Monsieur Verspieren explique que cette DSP du Marché forain se fait aux risques et périls du délégataire, que l'interruption du marché n'est pas du fait de la Mairie. Néanmoins, la seule période de fermeture (17 mars au 11 mai 2020) peut être indemnisée.

Délibération n° 2021-05

CONSIDERANT la demande du délégataire du marché forain d'obtenir une compensation à hauteur de 13 481,19€ pour un préjudice financier subi entre le 1^{er} mars et le 31 octobre 2020,

CONSIDERANT l'analyse de la demande au regard des dispositions mises en place par la collectivité pour assurer la tenue du marché à partir du 12 mai 2020,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué au Budget et aux Finances, aux Affaires générales et au Développement économique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE DE CONSENTIR à une remise gracieuse de la redevance due par le délégataire du marché forain sur la période du 17 mars au 11 mai 2020 pour un montant de **4 775.50€**.

6. REMISE GRACIEUSE LOCATION SALLE N° 4 HARMONIE OUEST

Rapporteur : Monsieur Eric Verspieren

Délibération n° 2021-06

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué au Budget et aux Finances, aux Affaires générales et au Développement économique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE de consentir à une remise gracieuse totale du loyer dû par Madame PAGLIERI pour la location de la salle n°4 sur les cinq mois d'arrêt de son activité en 2020, soit un total de 1000€.

DECIDE de consentir à ne pas facturer la location de la salle n°4 sur l'année 2021 tant que les mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19 empêchent la reprise de son activité.

7. CONVENTION DE REGIES PUBLICITAIRES BAILLY ET BAILLY-NOISY

Rapporteur : Monsieur Hervé Dewynter

Monsieur Dewynter informe de la nouvelle édition du guide intercommunal pour 8000 exemplaires répartis proportionnellement entre Noisy et Bailly avec distribution dans toutes les boîtes aux lettres et téléchargement sur Internet. Le guide est totalement financé par la publicité.

Maelys Luxor demande si, dans un souci d'économie et d'écologie, le tirage pourrait être diminué compte tenu des nouveaux usages et de l'utilisation d'Internet. Même si le processus est engagé, repenser la distribution du guide serait intéressant.

Madame Bancal s'interroge sur les réticences liées à un tirage moins important sur Bailly.

Monsieur le Maire informe que le processus est déjà très engagé. En effet, le prestataire a travaillé sur les exemplaires. Si il y a une modification, l'équilibre financier ne sera pas atteint. Lors de la prochaine édition, la diminution des tirages pourra être étudiée, mais pas sur celui-ci. La convention n'est pas signée, mais le rétroplanning ne permet pas de prendre cette option qui pourra être étudiée dans 2 ans. Si l'on décidait d'acter cette diminution des tirages, la diffusion du guide intercommunal pourrait être repoussée.

Monsieur Boykin propose une version de guide sur l'ensemble de la mandature, soit un guide tous les 6 ans.

Néanmoins, **Monsieur le Maire** propose de reporter la délibération au prochain Conseil Municipal même si Noisy est également concerné et que leur vote a déjà eu lieu hier soir. Le report est acté par l'ensemble du Conseil Municipal.

8. CREATION DES COMITES CONSULTATIFS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que la création des comités consultatifs est conforme au règlement intérieur, dont l'objectif est d'associer les habitants tout en favorisant le dialogue avec les élus.

Il est envisagé la création de deux types de comités : locaux et intercommunaux (Jeunesse, Solidarité, 5G & antennes, mobilités et circulations douces). Ces derniers seront soumis à l'approbation du conseil au 8 avril 2021. Une discussion est en cours avec Noisy-le-Roi pour déterminer le nombre de participants et qui animera ces comités intercommunaux.

Délibération n° 2021-07

CONSIDERANT que la création de comités consultatifs et la détermination de leur composition relèvent de la libre décision du Conseil municipal,

CONSIDERANT la proposition de créer cinq comités consultatifs locaux thématiques :

- **Urbanisme et Habitat** : présentation des projets se rapportant à la triennale 2017-2019 (Manoir rue du Séquoïa, Résidence sénior, rue de Noisy), études sur les projets triennaux 2020-2022.
- **Circulation et Cadre de vie** : Aménagements de la voirie par quartier, préparation de la ville à la mise en service du Tram 13, étude des carrefours (rue de Maule / Grand' Rue et entrée de ville), pistes cyclables communales et intercommunales, étude ville 30.
- **Transition écologique urbaine** : futures actions envers la protection de l'environnement et continuité des actions existantes : jardins partagés, gestion des déchets, plantations, fleurissement, projets développement durable dans les écoles.
- **Développement économique** : soutien aux commerçants et aux entreprises locales, en relation avec Versailles Grand Parc, projet de halle couverte sur la place du marché.
- **Culture et jumelages** : actions culturelles en lien avec le BAC, bibliothèque, échanges avec les villes jumelées par le biais des comités de jumelage, valoriser le patrimoine communal.

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE de créer les quatre comités consultatifs locaux thématiques sus mentionnés. La création du comité « Culture & Jumelage » est reporté au Conseil Municipal du 8 avril 2021.

9. COMPOSITION DU COMITE CONSULTATF « URBANISME & HABITAT »

Madame Bancal regrette l'absence de Patrick Delamotte, qui est architecte du Patrimoine et Baillacois et a des compétences sur le renouvellement urbain, notamment dans de l'ancien en faisant du neuf.

Monsieur le Maire fait remarquer que les experts, tels que Patrick Delamotte, peuvent être associés à ces réunions des comités mais pas systématiquement.

Madame Tourmetz précise que la composition du comité peut encore évoluer et est disposée à le recevoir.

Délibération n° 2021-08

CONSIDERANT que la composition des comités consultatifs relève de la libre décision du Conseil municipal,

CONSIDERANT la proposition de composer le comité consultatif « urbanisme et habitat » comme suivant :

Président	Vice-présidente	Conseiller municipal	Habitant ou membres extérieurs
Jacques ALEXIS	Sabrina TOURMETZ	Vincent CLAUDIERE Stéphanie BANCAL	Sophie MALLET Corinne GOURDEAU Dominique DURAND Jean-Claude CHOLLET Christian FAUVEL-

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la composition du comité consultatif « urbanisme et habitat » tel que présentée ci-dessus.

10. COMPOSITION DU COMITE CONSULTATF « CIRCULATION & CADRE DE VIE »

Monsieur le Maire précise que Monsieur Jamati, en tant qu'ancien Vice-Président VGP Transports et Déplacements sera convié en qualité d'expert.

Délibération n° 2021-09

VU l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal adopté par délibération n°2020/68 en date du 08 décembre 2020,

CONSIDERANT que la composition des comités consultatifs relève de la libre décision du Conseil municipal,

CONSIDERANT la proposition de composer le comité consultatif « circulation et cadre de vie » comme suivant :

Président	Vice-président	Conseiller municipal	Habitant ou membres extérieurs
Jacques ALEXIS	Denis PETITMENGIN	Alexandre RUECHE	Alain LOPPINET Christian BIJOTAT Jean-Philippe DUMAS Jérôme SANCHEZ Jenny MAURICE Jean-François FILLATRE Dominique DURAND

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la composition du comité consultatif « circulation et cadre de vie » tel que présentée ci-dessus.

11. COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF « TRANSITION ECOLOGIQUE URBAINE »

Monsieur Rueche s'interroge sur la présence de Marie Martinez, étant salariée de l'APPVPA alors qu'elle devrait participer en qualité d'expert et non de membre permanent. Ce sont des élus de l'association qui devraient participer à ces comités. Il propose de se rapprocher du Président qui désignerait une personne représentant l'APPVPA.

Madame Bouis et Monsieur le Maire acceptent d'inviter Marie Martinez en qualité d'expert.

Délibération n° 2021-10

CONSIDERANT que la composition des comités consultatifs relève de la libre décision du Conseil municipal

CONSIDERANT la proposition de composer le comité consultatif « transition écologique urbaine » comme suivant :

Président	Vice-président	Conseiller municipal	Habitant ou membres extérieurs
Jacques ALEXIS	Charlotte LOGEAIS	Caroline BOUIS	Timothée LEFEBVRE (ONF) Cécile RUECHE Lise BAKHOUM Lucienne VETTU Luc FAUCHEUR Patrick MENON Matthieu WILLOT

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la composition du comité consultatif « transition écologique urbaine » tel que présentée ci-dessus,

12. COMPOSITION DU COMITE CONSULTATF « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE»

Monsieur le Maire précise que le Développement économique est de la compétence de VGP. Il s'agit de renforcer les liens avec VGP, ainsi que de la Région qui peut apporter son soutien aux petits commerces.

Délibération n° 2021-11

CONSIDERANT que la composition des comités consultatifs relève de la libre décision du Conseil municipal,

CONSIDERANT la proposition de composer le comité consultatif « développement économique » comme suivant :

Président	Vice-président	Conseiller municipal	Habitant ou membres extérieurs
Jacques ALEXIS	Eric VERSPIEREN	Caroline De SAZILLY Hervé DEWYNTER	François-Charles LUXOR Eric CIESLA Shanaz GANDJEE Dominique BOUHJOURA Rémy PACQUET Amaury JALLOT Patrice BEGAY Régine GANDOLFINI Brice GREVAZ

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la composition du comité consultatif « développement économique » tel que présentée ci-dessus.

13. COMPOSITION DU COMITE CONSULTATF « CULTURE & JUMELAGES »

Monsieur Ménigault a souhaité intégrer dans ce comité des membres d'associations qui travaillent pour la Culture et/ou le Jumelage. Une invitée permanente pourra siéger, il s'agit de Madame Logeais, maire-adjointe à la Culture sur la commune de Noisy.

Madame Martin s'étonne de ne voir aucun membre actif d'une association du Patrimoine, telle que Renaissance & Patrimoine, alors qu'il y a de forts enjeux (Fort du trou d'Enfer).

Monsieur le Maire partage ce point de vue mais rappelle que le règlement intérieur stipule la participation de 12 membres maximum + le Maire. Il pourrait donc être envisagé la création d'un autre comité « Patrimoine ». Une proposition pourrait être faite au prochain Conseil Municipal.

Un autre comité pourrait être créé pour la Plaine de Versailles.

Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal. Cette proposition est actée.

14. CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'AVOCATS PAR LE CIG

Délibération n° 2021-12

CONSIDERANT l'échéance de la convention 16/01 relative à la mise à disposition d'un avocat du Centre Interdépartemental de Gestion auprès de la Ville au 1^{er} février 2021,

CONSIDERANT la proposition du CIG de signer une nouvelle convention fixant le cadre et les modalités d'intervention du recours à des avocats pour cinq ans,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un avocat du CIG Grande Couronne de la Région Ile de France

Madame Maelys Luxor quitte la séance du Conseil Municipal à 21h29. Monsieur Guirimand prend son pouvoir

II. URBANISME, TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

15. MANDAT DU CONSEIL MUNICIPAL DONNE A VGP POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION A L'ORGANISME AMI SEQUOIA-DIAGNOSTIC ET OUTIL DE SUIVI ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur Denis Petitmengin

Monsieur Petitmengin explique la nécessité de travailler sur la transition énergétique, avec la rénovation -entre autres- de 3 bâtiments communaux de + de 1.000m² (Mairie et les 2 écoles). Une pénalité pourrait être imposée à Bailly jusqu'à 7.500 €. VGP s'est inscrit à l'appel à projets AMI-SEQUOIA (Soutien aux Elus Qualitatif Organisé Intelligent et Ambitieux). Un audit sera mené avec une étude de faisabilité des travaux et un outil de suivi de consommation pour respecter les objectifs de réduction énergétique définis par un décret, allant jusqu'à 60 % en 2050.

Délibération n° 2021-13

CONSIDERANT que la transition énergétique constitue un axe prioritaire d'action pour la Municipalité,

CONSIDERANT la nécessité de respecter les objectifs du « décret tertiaire » qui vise une baisse de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire dont la surface dépasse 1000 m²,

CONSIDERANT la proposition de financement de l'AMI SEQUOIA, fonds d'attribution du programme Action des Collectivités Territoriales dans l'Efficacité Energétique (ACTEE), auprès de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour accompagner les territoires dans la rénovation énergétique,

CONSIDERANT que le projet pour la Ville de Bailly est évalué comme ci-dessous et subventionnable à hauteur de 50% par l'AMI SEQUOIA :

Tableau récapitulatif pour Bailly	Montant total du projet €	Aide sollicitée €
Lot 1 Etudes techniques	22 500	11 250
Lot 3 Outils de suivi de consommation énergétique	15 600	7 800
Total d'aide	38 100	19 050

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Denis PETITMENGIN, Adjoint au Maire en charge des Travaux et de la Voirie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

D'APPROUVER en sa qualité de groupement le mandatement à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour solliciter les aides décrites ci-dessus auprès de l'organisme « l'AMI SEQUOIA »

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

16. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA RENOVATION DU CHEMIN DES MOULINEAUX

Rapporteur : Monsieur Denis Petitmengin

Monsieur Petitmengin explique l'intérêt de coordonner les travaux d'enfouissement des réseaux ENEDIS entre Bailly et Fontenay le Fleury avec les travaux communaux. L'Inspection des Sites sera vigilante sur l'ensemble de ces travaux.

Une réunion de l'ensemble des habitants du chemin des Moulineaux et de Pontaly est prévue le 2 avril pour leur présenter l'objet des travaux.

Délibération n° 2021-14

CONSIDERANT les projets inscrits au plan pluriannuel d'investissements, notamment celui de la rénovation du chemin des Moulineaux,

CONSIDERANT que ce projet est éligible au programme « départemental voirie 2020-2022 » du Département des Yvelines,

CONSIDERANT que le montant de subvention par commune est compris entre 37 611€ et 210 000€,

CONSIDERANT que la Ville souhaite demander un financement à hauteur de 60% du montant total HT du projet qui est évalué à 300 000€ HT,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Denis PETITMENGIN, Adjoint au Maire en charge des Travaux et de la Voirie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**
D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer auprès du Département une demande de subvention à hauteur maximale de 60% du montant total HT pour la réalisation du projet soit 180 000€,

DE L'AUTORISER à signer tout document nécessaire à son obtention.

III. AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, FAMILLE ET SOLIDARITE

17. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que la CAF déploie une démarche de territorialisation de leurs actions au travers de la généralisation progressive de Convention Territoriale Globale. Cette démarche se concrétise par la signature d'accord-cadre sur une période de 4 ans. Les subventions seront directement versées aux structures et viendront en déduction des aides communales versées.

Délibération n° 2021-15

CONSIDERANT la fin du Contrat Enfance et Jeunesse au 31/12/2019 entre la Ville et la Caf permettant d'obtenir des financements en contrepartie de la réalisation d'objectifs permettant de développer l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus,

CONSIDERANT la substitution par la Caf du CEJ au profit de la Convention Territoriale Globale,

CONSIDERANT qu'il a fallu durant l'année 2020 établir un portrait de territoire afin de rédiger la Convention Territoriale Globale propre à la Ville,

CONSIDERANT la réception de la convention par la Ville et son retour attendu par la CAF avant le 31 mars 2021,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention territoriale globale avec la CAF des Yvelines ainsi que tous les documents nécessaires à l'obtention des financements prévus à cet effet.

IV. CULTURE, SPORT, ASSOCIATIONS ET VIE ECONOMIQUE

18. PARTICIPATION DU SIBANO AUX FRAIS DIVERS

Rapporteur : Monsieur Eric Verspieren

Monsieur NICOLAS précise qu'il ne participera pas au vote.

Délibération n° 2021-16

CONSIDERANT que les statuts du SIBANO prévoient que celui-ci s'établissent en Mairie de Bailly,

CONSIDERANT que l'activité administrative du SIBANO occasionne des frais divers pour la Ville,

CONSIDERANT la proposition d'établir cette participation forfaitaire à 800€ par an,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire en charge des Finances,

CONSIDERANT que Monsieur Jacques Nicolas, en qualité de Président du Sibano, ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE de fixer le montant forfaitaire de la participation du SIBANO aux frais divers occasionnés par son activité au sein de la mairie à 800 € par an.

V. RESSOURCES HUMAINES

19. CREATION D'UN POSTE D'ATSEM

Rapporteur : Monsieur Bertrand Ménigault

Délibération n° 2021-17

CONSIDERANT la nécessité de nommer un agent du grade d'adjoint technique sur le grade correspondant à l'exercice effectif de ses missions d'agents spécialisé des écoles maternelles (ATSEM),

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Bertrand MENIGAULT, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE d'approuver la création d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

20. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Bertrand Ménigault

Délibération n° 2021-18

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs compte tenu des mouvements de personnel,

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de :

Adjoint technique territorial

Rédacteur

Création de :

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

ETAT DU PERSONNEL - 01/03/2021 (Conseil municipal du 09/03/2021)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	TITULAIRES	CONTRACTUELS	CONTRACTUELS - TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1		1	
ATTACHE	A	1	1	1		
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{re} classe	B	1	1	1		
REDACTEUR	B	6	6	5	1	
ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 1 ^{re} classe	C	1	1	1		
ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 2 ^e classe	C	3	3	3		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3	3	1	2	
TOTAL		16	16	12	4	0
FILIERE TECHNIQUE						
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1	1		
INGENIEUR	A	1	1			1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{re} classe	B	1	1	1		
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^e classe	B	0				
TECHNICIEN	B	1	1		1	
AGENT MAITRISE	C	2	2	2		
ADJOINT TECHN PRINCIPAL 1 ^{re} classe	C	0				
ADJOINT TECHN PRINCIPAL 2 ^e classe	C	2	2	2		
ADJOINT TECHNIQUE	C	6	6	1	5	
TOTAL		14	14	7	6	1
FILIERE SPORTIVE						
EDUCATEUR ACTIVITES SPORT.	B	1	1	1		
TOTAL		1	1	1	0	0

FILIERE SOCIALE						
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERN. PRINCIPAL 2 ^e classe	C	3	3	3		
TOTAL		3	3	3	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1 ^{er} classe	C	2	2	2		
TOTAL		2	2	2	0	0
FILIERE ANIMATION						
ADJOINT D'ANIMATION	C	9	10	4	1	5
TOTAL		9	10	4	1	5
FILIERE POLICE						
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2	2	2		
TOTAL		2	2	2	0	0
TOTAL GENERAL		47	48	31	11	6

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Bertrand MENIGAULT, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les créations et suppressions de poste cités ci-dessus.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Guirimand expose la situation sanitaire tendue. Il y a une recrudescence des contaminations en Ile-de-France, de l'ordre de 70 % avec le variant anglais.

Une liste d'attente des vaccinations a été ouverte en mairie pour les personnes qui n'arrivaient pas obtenir un rendez-vous de vaccination. Depuis le 15 février, une répartition des vaccinations s'est faite, avec 75 % des rendez-vous qui sont affectés à VGP, puis répartis sur les communes-membres, proportionnellement à leur population. 34 rendez-vous ont pu être confirmés sur une liste d'attente de 123 personnes.

Depuis cette semaine, un autre centre de vaccination s'est ouvert à St Cyr l'Ecole avec un certain nombre de places.

Un affichage municipal massif a été réalisé incitant les + de 75 ans à s'inscrire en Mairie. En 2 jours, 23 nouvelles personnes se sont fait recenser. Les vaccino-sceptiques sont donc moins nombreux.

L'arrivée du vaccin Astra-Zeneca est maintenant disponible aux plus de 65 ans sans limite d'âge. Le vaccin Pfizer reste réservé aux plus de 75 ans même si les + de 75 ans peuvent se faire vacciner avec l'Astra-Zeneca. Les appels en Mairie sont nombreux et imposent une gestion rigoureuse.

Le choix des personnes à vacciner se fait en coordination avec les médecins traitants de Bailly et de Noisy et de la pharmacie de Bailly pour déterminer les personnes les plus prioritaires de cette liste d'attente.

La pharmacie de Bailly pourra vacciner à partir du 18 mars 2021.

Les personnes ayant des difficultés pour se déplacer pourront se faire vacciner par une infirmière à domicile avec l'Astra-Zeneca.

La moyenne d'âge des personnes hospitalisées est à un rajeunissement.

Monsieur Jamati signale une infox à son sujet et tient à préciser qu'il n'est pas vacciné à ce jour et qu'il n'a bénéficié d'aucun passe-droit.

D'autre part, Monsieur Jamati tient à préciser, suite à une autre infox, que l'ancien boulanger n'a jamais été logé gratuitement par la Mairie et qu'il a toujours payé son loyer.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Mongendre a effectivement payé un loyer mensuel de l'ordre de 800 € entre 2010 et 2017.

Monsieur Boykin signale que les facteurs ne sonnent pas chez les particuliers pour remettre les RAR, et obligent chacun à aller à la Poste récupérer les plis. Il demande que la Mairie adresse un courrier à la Direction de Noisy pour signaler cette anomalie.

Concernant la plateforme citoyenne, un Baillacois peut-il soumettre un sujet à questionnement ? Lors d'une enquête ou sondage via la plateforme citoyenne, à partir de quel niveau de participations considère-t-on que le sujet est recevable ?

Il signale également que la distanciation d'un mètre entre les conseillers municipaux n'est pas respectée ce soir.

Enfin, il attend toujours des réponses à ses questions posées lors du précédent conseil sur le respect du RGPD.

Monsieur Dewynter précise que la plateforme citoyenne est récente et il est actuellement constaté un taux d'inscription qui est de l'ordre de 200, c'est-à-dire satisfaisant compte tenu de la date récente d'ouverture de cette plateforme. Il s'agit surtout actuellement d'inciter les Baillacois à s'inscrire.

Monsieur le Maire précise qu'il faut effectivement que la participation soit représentative, de l'ordre de 400 personnes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.